



CARBONE

La forêt française veut croire à la finance carbone

La CDC Climat a lancé hier le Club Bois Forêt, **UN LIEU DE RÉFLEXION SUR LE STOCKAGE DE CO₂** dans la forêt.

« DURANT LES TRENTE GLORIEUSES, l'Etat a investi dans la forêt française, notamment pour la renouveler. Maintenant, il nous faut trouver un relais » assure Jean-Yves Henry, président de l'Asffor, l'association des financiers branchés forêt. La question du carbone semble fournir une réponse à l'entretien durable de la forêt. L'arbre est en effet le plus simple des puits de carbone : il en capte durant sa croissance, puis le séquestre, notamment si le bois est utilisé dans

la construction d'une maison, ce qui rallonge sa durée de vie. Or le carbone économisé se traite sur les marchés sous la forme de crédits carbone CER, qui s'échangeaient à 13,5 euros la tonne hier sur Bluenext. Problème : le lien entre le bois des pins des Landes et le marché du carbone réglementé n'est aujourd'hui pas possible. Le Club Bois Forêt lancé hier par l'Office national des forêts et CDC Climat a l'ambition de suggérer des solutions, notamment par un marché parallèle au marché réglementé du carbone : le marché volontaire.

Aujourd'hui, «la participation de la forêt aux projets de réduction d'émissions de CO₂ reste minime, alors que la déforestation est responsable de 18 % des émissions de Co2 » déplore Clément Chenost,

de l'ONF International. La forêt ne fournit que 5 millions de tonnes de crédits par an, soit 1 % du volume total des crédits, avec 434 projets. A titre d'exemple, avec une seule usine, le groupe Rhodia en génère

deux fois plus : le protocole de Kyoto a donné la priorité aux émissions industrielles, les moins chères à résorber.

La forêt s'avère aussi nettement plus complexe à traiter, principalement pour un problème de méthodologie. Le calcul des montants de

UN HECTARE DE FORÊT MIEUX GÉRÉ QU'IL NE L'EST ACTUELLEMENT PEUT ÉCONOMISER 4 TONNES DE CO₂ PAR AN.

CO₂ évités par l'allongement de la durée de vie d'un arbre par exemple relève de modèles complexes. Globalement, les experts tombent d'accord sur le fait que la conversion de taillis, soit des arbres exploités sur 15 à 20 ans, en futaies irrégulières de plus long terme, permet d'obtenir autant de bois tout en stockant plus de CO₂. Selon les calculs de la CDC, un hectare de forêt mieux géré qu'il ne l'est actuellement peut économiser 4 tonnes de CO₂ par an, soit le quart des émissions d'un ménage. Une base de départ pour rallier les 16 millions d'hectares de la forêt française au marché volontaire du un hectare de forêt mieux géré qu'il ne l'est actuellement peut économiser 4 tonnes de CO₂ par an. **ALINE ROBERT**